

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2733>



Concours de recrutements : méthode et contenus inacceptables

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) - Archives IUFM -
Année scolaire 2008-2009 (Archives) -



Date de mise en ligne : mardi 14 octobre 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le ministère vient de présenter les nouvelles maquettes pour les concours de recrutements des enseignants des premiers et second degrés et des CPE.

Le SNEP et le SNES dénoncent la méthode de dialogue choisie par le ministre. Lors des plus récentes audiences, aucun document, aucun projet n'ont été soumis aux discussions avec les organisations syndicales. Les seuls points discutés ont été :

- le nombre d'épreuves ;
- l'évaluation des compétences disciplinaires ;
- l'épreuve sur la connaissance du système éducatif ;

La maquette présentée ce matin ne répond que trop partiellement aux préoccupations que nous avons exprimées.

En effet, elle propose :

- Des **contenus d'épreuves disciplinaires** fixés pour tous les concours au niveau de la **licence**, ce qui contredit l'objectif d'élévation affiché ;
- Une référence au **référentiel de compétences** que nous continuons à dénoncer ;
- Un nombre d'**épreuves** fixé à **4**. Si, suite à notre demande, apparaît la possibilité d'avoir un second volet à l'épreuve pour certaines disciplines, sa place est insuffisante puisqu'elle se place dans l'oral prenant la forme d'un exercice pédagogique et atténue donc le coefficient de cette dernière au profit de l'entretien avec le jury. L'exemple de l'**EPS** est parlant puisque, selon le schéma proposé, un étudiant sans culture physique ou sportive pourrait être reçu au concours ! D'autres disciplines, pour des raisons de sécurité ou de manipulation, se trouvent dans le même cas de figure.
- Des « **membres de la société civile** » (patronat ?) impliqués dans le recrutement. Chacun appréciera ce que cela signifie au regard du débat actuel sur les contenus d'enseignement des SES par exemple. Ne s'agit-il pas d'une **reprise en main idéologique** des contenus d'enseignement ?
- Une épreuve d'**entretien avec le jury sur la connaissance du système éducatif** dont les contours restent flous, avec un coefficient surévalué. Si nous jugeons utile ce type d'épreuve, les « aspects concrets » évoqués dans la maquette doivent conduire, pour partie, à un lien avec la discipline enseignée. La conception envisagée du jury laisse craindre le pire à cet égard (personnels de direction, hiérarchie de l'Education nationale, membres de la société civile...).

De tels concours dévaloriseraient inévitablement les masters y conduisant, la qualité des enseignements dispensés aux élèves, la qualification des futurs enseignants et CPE. Les perspectives de revalorisation de l'ensemble de nos professions s'éloigneraient.

Le SNES et le SNEP sont porteurs de propositions pour une formation des maîtres conçue sur l'ensemble du cursus, faisant une réelle place à l'année de stage après la réussite au concours, année qui doit être une véritable année de formation.

